

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 437-51



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 11 juin 2019, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 437-51 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 437 AFIN D'AJOUTER DES NORMES QUANT À L'ABATTAGE DES ARBRES.**

Que ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 5 août 2019.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 5 AOÛT 2019.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
